

# Journée d'information sur le vélo – Sud Aveyron Millau 01/09/2020

## APPEL À PROJETS FONDS MOBILITES ACTIVES



# Plan vélo et Loi d'Orientation des Mobilités

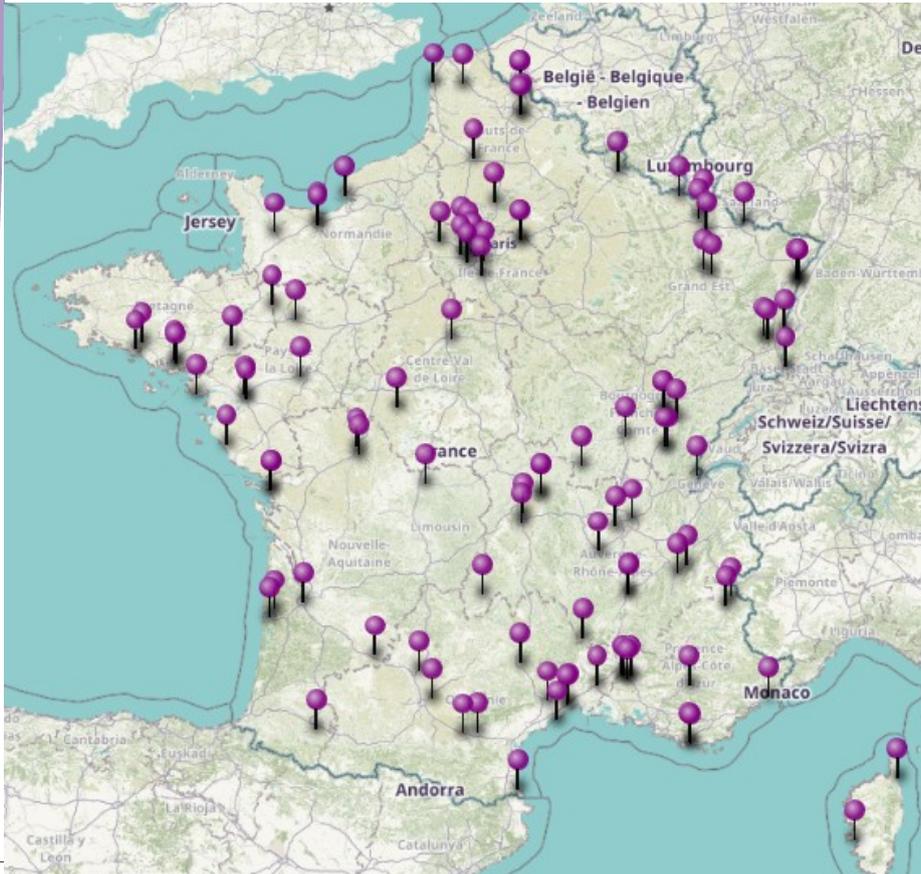
- Plan vélo et mobilités actives du 14/09/2018 et loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019
- Objectif : lever les freins à la pratique et atteindre une part modale de 9 % en 2024
- Des leviers financiers complémentaires
  - AAP de l'ADEME
  - Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)
  - Fonds mobilités actives : 350 M€ sur 7 ans pour AAP du MTES :
    - Conforter **une politique déjà existante,**
    - soutenir à la réalisation d'**aménagement cyclables pour les mobilités du quotidien,**
    - résorber une **discontinuité, aménager des itinéraires sécurisés et pérenniser les pistes cyclables de transition**

# Bilan de l'AAP 2019

- Au niveau national
  - Un franc succès : 275 dossiers déposés par 170 collectivités,
  - Un effet de levier important : 153 projets financés avec 43 M€ de subventions pour un investissement total de 250M€,
  - En 2019 l'investissement public pour la réalisation d'aménagements cyclables est de l'ordre de 500M€ (estimation).

# Les lauréats 2019

- 153 dossiers lauréats couvrant 112 territoires



Régions	Projets
Grand Est	28
Auvergne-Rhône-Alpes	18
<b>Occitanie</b> et PACA	<b>17</b> et 17
Hauts-de-France	13
Ile-de-France	12
Nouvelle-Aquitaine	10
Bretagne et Outre-Mer	8 et 8
Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté	7 et 7
Normandie	4
Centre-Val de Loire et Corse	2 et 2



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

# Les lauréats 2019

- En région Occitanie
  - 12 maîtres d'ouvrage pour 17 projets,
  - 10,8 M€ HT de travaux
  - 2,6 Millions de subvention (34k€ à 600k€)

Département	Porteur de projet	Nom du Projet
11	Ville de Bram	Création d'une liaison modes actifs entre Villesisclé et Bram
	Ville de Villegailhenc	Création d'une liaison modes actifs jusqu'au Canal du Midi et Carcassonne
12	Communauté de Communes Millau Grands Causses	Aménagement du Pont de Cureplat
30	Villeneuve Les Avignon	Connexion Via Rhône Pont du Royaume
	Conseil Départemental du Gard	Création passage Inférieur pour franchir RD 981
31	Communauté de Communes des Coteaux du Girou	Création voie cyclable chemin de la Mouyssaguese à Gragnague,
34	Conseil Départemental de l'Hérault	Création d'une liaison mode doux Ave Georges Frêche– aéroport de pérols RD 66
		Création d'une passerelle cyclable Manguio- Baillargues RD 26
		Aménagement liaison douce entre Balarucles Bains- Sète et La Peyrade
	Montpellier Méditerranée Métropole	Création d'une piste cyclable rue François Joseph Gossec
		Création d'une piste cyclable en site propre à Prades le Lez
		Passerelle métallique sur la Mosson
Ville de Sète	Liaison Nord	
66	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Aménagements cyclables du pôle interurbain Gignac- Saint André de Sangonis
82	Ville d' Argeles sur Mer	Création de piste Quartier St Pierre et ave de Montgat
		Communauté d'agglomération du Grand Montauban
		Liaison Bas Pays

# L'AAP fonds mobilités actives 2020 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> relevé

- Premier relevé projets éligibles :
  - Les discontinuités
    - **Ponctuelles** : franchissement d'un carrefour complexe, point noir de sécurité routière, un ouvrage (pont, passerelle, tunnel) de franchissement qui s'inscrit dans un itinéraire existant,
    - **Linéaires** : entre deux aménagements cyclables existants ou entre un aménagement cyclable existant et un pôle générateur de déplacements pour un linéaire inférieur à 2 km (3km en secteur rural).
- Second relevé
- Deux catégories de projets sont éligibles :
  - Les **discontinuités ponctuelles ou linéaires** (cf 1<sup>er</sup> relevé)
  - Les **projets d'itinéraires sécurisés** de type piste cyclable ou voie verte notamment pour pérenniser une piste cyclable de transition. L'itinéraire devra être compris entre 2 km et 10 km en milieu urbain et 3 km et 10 km en milieu rural.

# Les bénéficiaires

- Tous les maîtres d'ouvrage publics :
  - collectivités,
  - groupements de collectivités,
  - autorités organisatrices de la mobilité,
  - aménageurs publics et établissements publics d'aménagement.

# Le financement : seuil, montant et taux de subvention

- Seuil maximal de l'aide par porteur de projet : 5 Millions €
- Seuil minimal de l'aide sollicitée par projet : 50 000 € **porté à 100 000€ pour le second relevé en cours**

Taux d'aide	Projet dans une UU < 100k habitants	Projet dans une UU ≥ 100k habitants
Règle générale	40% max	20% max
Si engagement SRAV	10%	10%
Soit taux maximum	50%	30%

Savoir Rouler A Vélo : <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

# Les coûts éligibles liés à la réalisation

- Dépenses postérieures à la **date de dépôt du dossier** :
  - frais de maîtrise d'ouvrage externes sont éligibles (acquisitions foncières, géotechniques, géomètre, études d'impacts...),
  - frais de maîtrise d'œuvre (études d'avant projet, suivi des travaux...).
- Dépenses engagées après la **notification de la subvention** :
  - frais de réalisation (travaux, préparatoires, aménagements, chaussée, ouvrage, raccordement réseau, sécurité, comptage...)
- Les projets dont le premier marché de travaux a été notifié avant l'annonce des lauréats (notification de la subvention) ne sont pas éligibles.

# Les critères d'évaluation

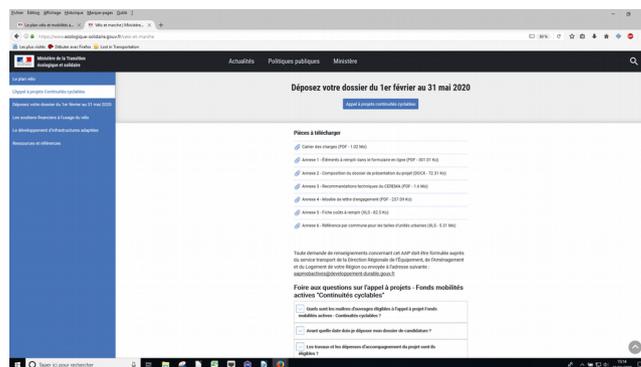
- Effet incitatif de l'aide de l'État
- Enjeu et cohérence locale
- Impact attendu
- Gouvernance et mobilisation du territoire
- Organisation du suivi de l'opération
- Cohérence du calendrier
- Qualité technique



# Les modalités de candidature

- Dossier administratif et financier sont à télécharger :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2020>



- Dépôt des dossiers en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2020>

- Page questions réponses :

<https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/velo-et-marche>

# Les modalités de candidature

- Dossier technique :
  - schéma(s) cyclable(s) dans lequel/lesquels s'inscrit le projet,
  - utilité et caractéristiques de l'itinéraire,
  - description et plans du/des ouvrages,
  - niveau d'avancement des études préliminaires/de faisabilité,
  - estimation des impacts,
  - autorisations d'exploitation,
  - estimation financière,
  - calendrier prévisionnel.
  
- L'AAP Continuités cyclables concerne des projets mûrs, en recherche de solutions de financement.

# L'instruction des dossiers

- Analyse collégiale des dossiers (DREAL-DDT-Cerema)
- Examen national par un comité d'évaluation
- Décision de financement de la ministre de la transition écologique et solidaire et le secrétaire d'État chargé des transports
- Convention de financement ;
  - Signature de l'AFITF si le montant de la subvention atteint 500 k€,
  - Signature du Préfet de région si ce montant est inférieur.

# Le calendrier

- Lancement du cahier des charges le 10/07/20
- Dépôt des dossiers du 10/07/20 au 30/10/20
- Annonce des lauréats Février 2021



- Cartographie des lauréats des appels à projets et appels à manifestation d'intérêts Mobilités :
  - AMI "Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables" et appel à projets "Vélos et territoires" de l'ADEME
  - Appel à projets "Fonds mobilités actives - Continuités cyclables".du MTES

= > <https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats>



# Merci de votre attention

[thierry.cazale-dit-martet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.cazale-dit-martet@developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE